

28

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

48534

33 - Insertion

Association SOS Familles Emmaüs de Rennes - Aide financière

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 20 juin 2022 relative au soutien apporté à l'association SOS Familles Emmaüs de Rennes ;

Expose :

L'association "SOS Familles Emmaüs de Rennes" qui fonctionne depuis janvier 2010, a pour objectif d'aider les familles en difficultés.

Il s'agit d'une association qui intervient en concertation étroite avec les travailleurs sociaux des Centres départementaux d'action sociale pour :

- Agir de manière préventive ;
- Eviter aux familles en difficultés de basculer de l'endettement au surendettement ;
- Proposer une formation pour éduquer les familles à la gestion de leurs ressources ;
- Apporter un soutien moral aux familles dans la difficulté.

L'association fait partie d'un réseau de 58 associations "SOS Familles", réparties en métropole. Concernant celle de Rennes, la Communauté Emmaüs d'Hédé-Bazouges alimente les prêts à taux zéro qui peuvent être octroyés aux familles.

Au titre de l'année 2022, l'association a étudié 22 dossiers de familles et accordé des avances pour un montant de 9 630 € (12 familles en 2021 pour un montant de 13 087 €).

L'association est hébergée dans un local de la Fondation Abbé Pierre situé 11 boulevard de Beaumont à Rennes et propose des permanences hebdomadaires.

Le financement accordé par le Département depuis 2011, s'élève à 300 € par an.

Décide :

- d'attribuer une participation de 300 € à l'association "SOS Familles Emmaüs de Rennes" détaillée dans l'annexe jointe, pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association au titre de l'année 2023.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231617

Pour extrait conforme